



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Plateforme chimique de Salindres

27 novembre 2025

Ordre du Jour

1. Avancement du projet Montana
2. Avancement du projet Arizona
3. Bilan annuel 2024 de la société Rhodia Opérations – avancement de la procédure de cessation activité en 2025
4. Bilan annuel 2024 de la société Axens
5. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées
6. Espace de discussion

1. & 2. Avancement des projets Montana et Arizona

Projets de réhabilitation « Montana » et « Arizona »

Rappel du contexte :

Plateforme chimique de Salindres :

Exploitation industrielle depuis le milieu du XIX^{ème} siècle => production de résidus de fabrication entre 1864 et fin du XX^{ème} s.

Résidus constitués de « boues rouges » (liées à la production d'alumine à partir de la bauxite) et de sulfate de calcium
=> environ **9 millions de tonnes** contenus par des digues d'une hauteur de 35m sur environ 30 ha

Impact environnemental de ces dépôts historiques :

Contamination des eaux souterraines formées dans le massif de déchets (métaux en particulier) => impact sur les eaux de surface en aval hydraulique (Avène notamment)

La DREAL a imposé la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation visant à la réduction de ces impacts environnementaux pour améliorer la qualité des eaux dans le milieu naturel en conformité avec la DCE

Objectif : arrêter l'entrée des eaux pluviales dans le massif de déchets pour tarir la nappe percolant vers le milieu + empêcher le contact direct avec les résidus et l'envol des poussières

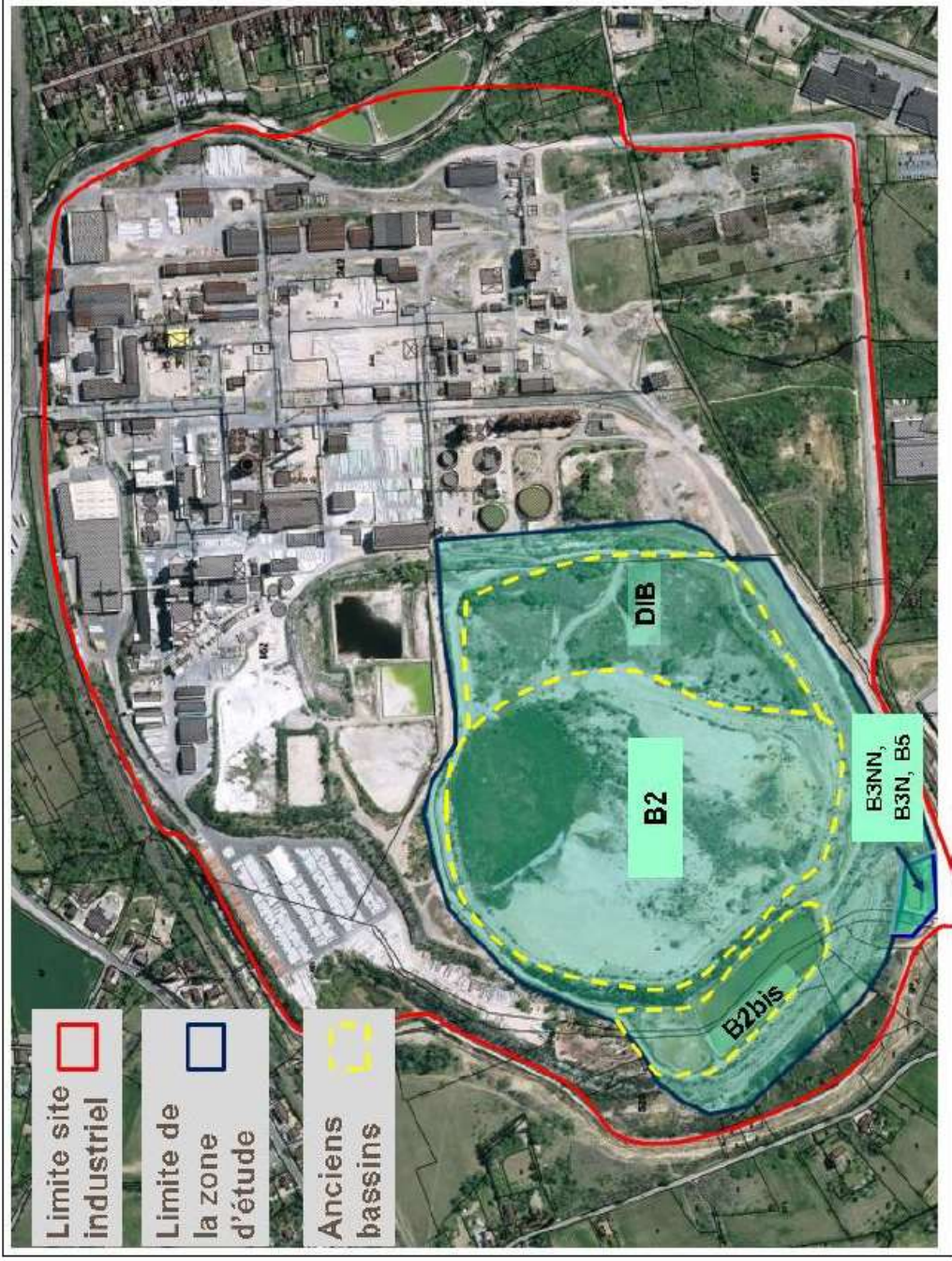
Projet de réhabilitation « Montana » : zone du projet

1ère tranche de la réhabilitation

Dispositif Tiers Demandeur

Démarche portée par
Pechiney Bâtiment

Encadré par l'AP du 23/09/2020



Projet de réhabilitation « Arizona » : zone du projet

2ème tranche de la réhabilitation

Complémentaire au projet Montana sur environ 5 ha

Dispositif de confinement homogène, en continuité de Montana

Au préalable : prétraitement des boues de PPFO

Démarche portée par Rhodia Opérations

Encadré par l'AP du **16/08/2021**



LEGENDE

- Emprise du site
- Emprise de la zone concernée par la DCA
- Emprise de la zone concernée par le plan de réhabilitation



NOTES

RÉFÉRENCE : LES CORRESPONDANCES : L'ANNÉE 2014
 2 : PLAN DE RÉHABILITATION : L'ANNÉE 2014 (RÉSOLUTION 2014)
 3 : PLAN DE RÉHABILITATION : L'ANNÉE 2014 (RÉSOLUTION 2014)
 CLIENT : SOLVAY

PROJET

PLATEFORME CHIMIQUE DE SALINIERES - PROJET ARIZONA

TITRE

VUE AÉRIENNE GÉNÉRALE DE LA PLATEFORME

CONSEILLER	DATE	LIBRÉ	DATE
	21/04/2021	21/04/2021	21/04/2021
	21/04/2021	21/04/2021	21/04/2021
	21/04/2021	21/04/2021	21/04/2021
	21/04/2021	21/04/2021	21/04/2021

3. & 4. Bilans d'activité des exploitants

5. Action de l'Inspection des ICPE

Actions de l'Inspection

Modalités pratiques :

Inspections sur site :

Au moins une fois par an pour les sites SEVESO seuil haut

Vérification de la conformité aux référentiels/résultats d'autosurveillance/étude par sondage des documents disponibles sur site (procédures, enregistrements, registres) imposés par les prescriptions des AP

Visite des installations

Étude au fil de l'eau des documents adressés par l'exploitant :

Dossiers de modification apportées aux installations

Éléments demandés par arrêtés préfectoraux ou arrêtés ministériels (autosurveillance, études, bilans SGS ..)

Examen et analyse des rapports d'incidents

Actions de l'Inspection

Inspections sur site :

Thèmes des 9 Inspections ICPE sur la plateforme de Salindres en 2024 :

- Risques accidentels

- * Gestion des by-pass / shunt au sein des sites de production (**Rhodia Opérations et AXENS**)
- * Retour d'expérience sur l'incident perte électrique (**GIE**) et émission HCl (**Rhodia**)

- Risques chroniques et sanitaires

- * Prévention des nuisances et des pollutions liées aux chantiers Montana et Arizona
- * Prévention de la pollution de l'air et de l'eau (**AXENS**)
- * Réduction et surveillance des émissions de PFAS (**Rhodia** et **GIE**)
- * Sobriété hydrique (**AXENS** et **GIE**) et eaux souterraines (**GIE Chimie**)
- * Efficacité énergétique (**AXENS**)

+ 4 contrôles inopinés (dont 1 air, 1 eau et 2 légionelles) => pas de non conformité mise en évidence, hors rejets en métaux dans les eaux en sortie GIE (traitement via les chantiers de réhabilitation)

6 inspections réalisées en 2025 à ce jour

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection :

Gestion des by-pass et des shunts (AXENS & Rhodia Opérations) :

- **Thématique action nationale 2024** : concerne principalement les sites SEVESO ayant une activité de production. le retour d'expérience accidentologique dénombre plusieurs accidents dont certains ont eu de graves conséquences, notamment lorsque les shunts et by-pass concernent des matériels et équipements ayant une fonction de sécurité.

Champ inspecté : Examen du mode opératoire et des procédures de shunt et by-pass, de l'enregistrement des actions de shunt et by-pass, de l'habilitation et de la formation du personnel autorisé à effectuer ces opérations.

=> **pas de non-conformité**. Améliorations demandées sur l'analyse des risques et les mesures compensatoires, les gestion de la traçabilité de la fin des travaux, l'affichage des shunts et by-pass, la traçabilité des formations du personnel sur la gestion des shunts, l'organisation en place hors heures ouvrées

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection :

Efficacité énergétique et prévention pollution de de l'eau (AXENS) : Site certifié ISO 50 001 avec système de management de l'énergie. Objectifs de réduction des consommations d'énergie définis et suivis.

=> sur le volet eau, dépassement des valeurs limites en azote => **APMD du 16/11/2023** demandant une mise en conformité au 31/12/2024 => mise en conformité constatée début 2025, **APMD levé**

Risques chroniques => sobriété hydrique et surveillance des eaux souterraines (GIE) : suivi de la mise en place du bilan quadriennal de la surveillance des eaux souterraines (pertinence du réseau de surveillance, des polluants surveillés, évolutions des niveaux mesurés)

Sobriété hydrique => réduction significative des consommations d'eau constatée à l'échelle de la plateforme

Actions de l'Inspection

Thématiques d'inspection :

Risques chroniques => réduction et surveillance des émissions de PFAS (RHODIA) :

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de réduction prescrit via le suivi du fonctionnement et des performances de l'unité pilote de traitement des PFAS

=> définition d'une technologie adaptée à la spécificité des effluents de Salindres et à la nature des PFAS (chaîne courte) : prétraitement + osmose inverse + gestion des concentrats

=> travail important conduit sur l'identification et la caractérisation des résurgences issues des massifs de résidus en vue de leur captation pour traitement

=> les résultats du pilote montrent que les réductions prescrites pourront être respectées

Actions de l'Inspection

Événements et incidents (pour mémoire, cf. CSS du 12/12/2024) :

- **Émission dans l'air d'acide chlorhydrique** suite à une perte de dépression du réseau captant les vapeurs des réservoirs de stockage (**Rhodia**) : le 29/12/2023. Déclenchement du POI, arrêt des productions pour stopper les émissions. Perte de dépression due à une prise d'air parasite suite à opération de maintenance. Événement localisé à l'unité.
Inspection suite à incident => rapport d'incident sur analyse approfondie des causes et actions correctives pour prévenir récurrence. Renforcement demandé de la détection des dérives et mise à jour du système de gestion de la sécurité pour prendre en compte le retour d'expérience, notamment en lien avec l'intervention de la sous-traitance.
- **Coupure électrique générale de la plateforme chimique (8 et 10 mars 2024)** : coupure électrique avec mise en sécurité des installations, défaillance du secours électrique, arrêt total des productions pendant 10 jours. Inspection réalisée sur analyse des causes profondes de cet incident et actions correctives à engager.
Inspections suite à incident : **vieillessement du réseau électrique haute tension** et défaut de la **fiabilité du secours électrique** afin de garantir son bon fonctionnement

Actions de l'Inspection

Événements et incidents

- **Coupure électrique générale de la plateforme chimique** (8 et 10 mars 2024) : enseignements tirés

Conception de sécurité positive éprouvée :

- Bon fonctionnement des mesures de maîtrise des risques par manque d'énergie
- Système opérant en matière de prévention des risques accidentels et chroniques dans ce cas

Défaut sur la prévention du vieillissement des installations électriques haute tension et des installations de secours malgré les tests périodiques effectués.

Prise en compte méthodique des risques liés au vieillissement des installations électriques et de leurs secours demandée :

- réalisation d'un état des lieux du réseau électrique HT et des équipements de secours ;
- définition des modalités de surveillance spécifiques : méthodes, fréquences ;
- interprétation des résultats, seuils d'actions en fonction des défaut, délais d'intervention associés ;
- contrôle des réparations selon un référentiel éprouvé.

Actions de l'Inspection

Événements et incidents (*pour mémoire, cf. CSS du 12/12/2024*) : Mouvement social depuis le 24/9/2024

- les installations ont été mises à l'arrêt sans vidange complète des installations contenant des produits dangereux
- => les risques d'accidents majeurs susceptibles d'affecter le voisinage hors de la plateforme sont toujours présents en cas de perte de confinement (risque toxique)
- => les mesures de **surveillance** et d'**entretien** prévues par le système de gestion de la sécurité (SGS) doivent rester assurées dans cette configuration des installations
- **Réquision préfectorale du 13 décembre 2024 pour garantir un effectif minimal pour assurer ces 2 missions essentielles**
- => AP du 9 janvier 2025 pour **sortir du risque majeur** en :
 - mettant en demeure l'exploitant d'appliquer les dispositions de son **SGS** pour permettre la maîtrise des procédés pendant la phase d'arrêt des installations à venir.
 - imposant à l'exploitant de vidanger **toutes** les capacités contenant des produits dangereux dont l'étude de danger indique que les effets toxiques sortent du site en cas de perte de confinement

APMD levé le 4 avril 2025

Plan d'action complémentaire PFAS

Réglementer et réduire les rejets de PFAS dans l'environnement => déclinaison de l'Axe 3 du plan d'action interministériel (Réduire les risques liés à l'exposition aux PFAS)

Cette action a été enclenchée avec les 2 AP adoptés le 21 juin 2024 pour **traiter** et réduire les rejets de TFA issus de l'ex-atelier et des résurgences des eaux issues du massif de déchets historiques, étendue par AP du 17 octobre 2024 aux résurgences issues de Montana.

Elle se situe dans la **trajectoire nationale** de réduction progressive des rejets aqueux de PFAS dessinée par la loi du 27 février 2025 **pour tendre vers la fin de ces rejets en 2030**.

L'arrêt de l'atelier TFA et des traitements prescrits à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les résurgences issues du passif vont dans ce sens **mais le point d'arrivée correspond au confinement de ce massif**.

Le délai de l'été 2026 (encadré par APC du 18/12/2024 pour Arizona) fixé pour achever les travaux de Montana et d'Arizona en supprimant l'introduction d'eau pluviale et les résurgences qui en résultent **est donc essentiel à tenir**.

Plan d'action complémentaire PFAS

Évaluer l'état des milieux (Rhodia Opérations) => déclinaison de l'Axe 1 du plan d'action interministériel (Acquérir des connaissances sur les méthodes de mesures des émissions, sur la dissémination et les expositions)

Mettre en place, à l'échelle de zone d'influence des rejets de la plateforme industrielle, une **évaluation des impacts environnementaux** associés aux PFAS dans les différentes matrices selon la méthodologie nationale de l'interprétation de l'état des milieux.

=> prescription par **AP du 31/07/2025** de la **mise en œuvre du programme de mesure**

- abords immédiats : eaux souterraines, de surface et sédiments
- périmètre rapproché (500m) : eaux de surface, sédiments, eaux souterraines, eaux d'arrosage, sols, denrées alimentaires produites, ..
- périmètre étendu (zone d'influence des rejets) : eaux souterraines, de surface, sédiments, captage eaux potables, chair poissons

Bilan intermédiaire sous 6 mois, résultats complets sous 15 mois

Cessation d'activité Rhodia : procédure réglementaire

FRISE RÉSUMANT LA PROCÉDURE POUR LES CESSATIONS D'ACTIVITÉ NOTIFIÉES
à compter du 1^{er} juin 2022

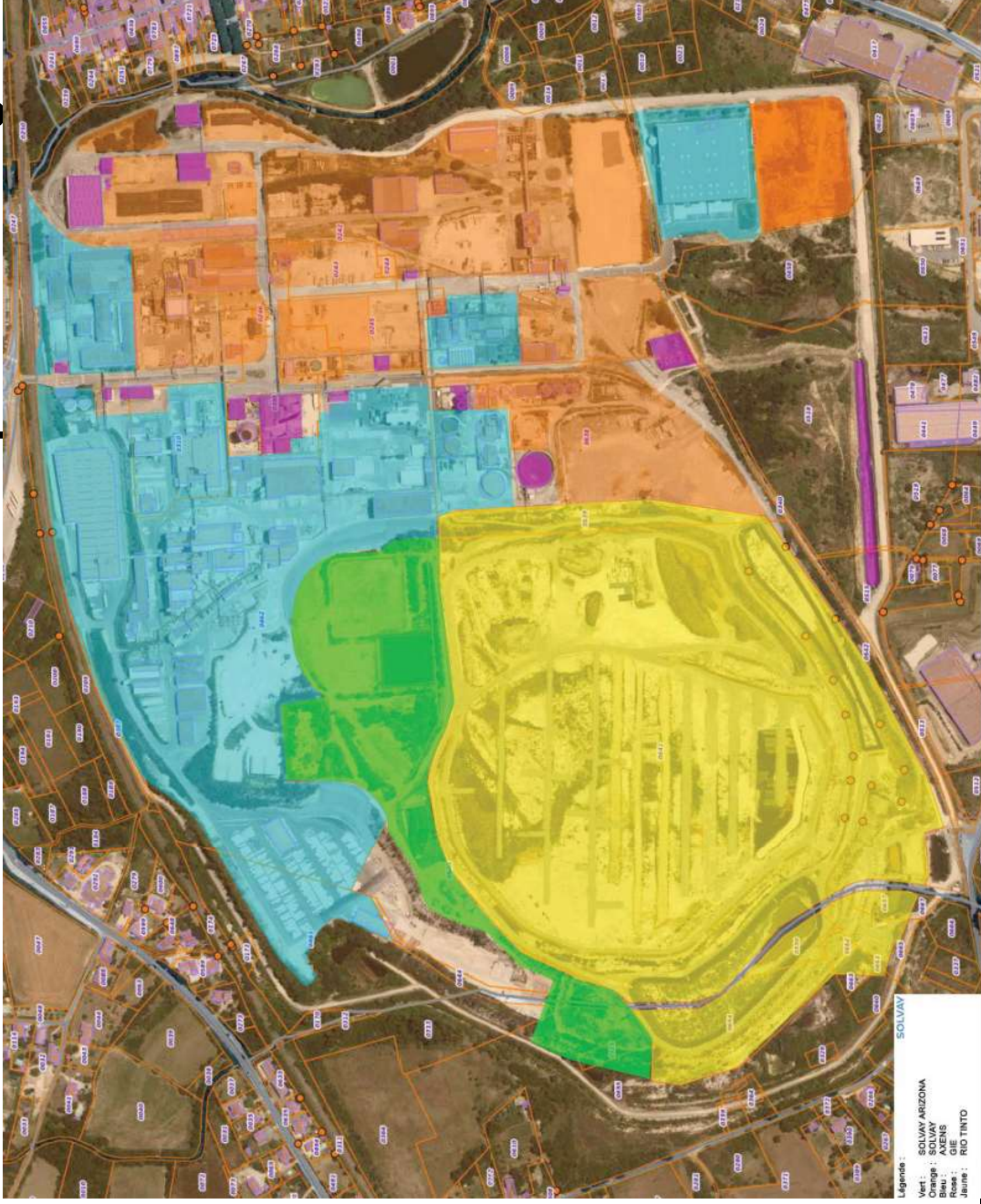


Tout régime
 Autorisation
 Enregistrement
 Déclaration
 Optionnel

11/03/25

En cours

Cessation d'activité Rhodia : procédure réglementaire



- réhabilitation pour usage industriel
- l'article R512-39-3 I permet au préfet de prolonger le délai de réhabilitation pour tenir compte des circonstances particulières :
- surface de l'ordre de 25 ha
- 180 ans d'histoire industrielle
- plateforme issue de remblais, portance du sol ?
- divers type de pollutions des sols
- projets d'implantation possibles à court terme

6. Espace de discussion